

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU MERCREDI 15 JUIN 2016**

<b>Nombre de membres en exercice</b>	56
<b>Nombres de membres présents</b>	35
<b>Nombres de suffrage exprimés</b>	36
<b>VOTE</b>	Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 5
<b>Date de Convocation</b>	06 juin 2016



**DELIBERATION N° 05.00061/2016  
DECISION MODIFICATIVE (DM) N°1/2016 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CACEM**

**Présidence : Monsieur Athanase JEANNE-ROSE**

L'an Deux Mille Seize et le mercredi 15 juin, à 15 heures 00, s'est réuni, dans la Salle des délibérations du Siège de la CACEM, sur convocation individuelle en date du 06 juin adressée à chacun de ses membres, le Conseil communautaire de la C.A.C.E.M.

**ETAIENT PRESENTS :**

**VILLE DE SAINT-JOSEPH** : M. Athanase JEANNE-ROSE, M. Simon MORIN, M.BASTE Mathurin, Mme Marie-Yolaine JOISIN, Mme Agnes GOLVAT, M. Camille MARLET ; **VILLE DE FORT-DE-FRANCE** : M. Didier LAGUERRE, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Emma LEBEAU, M. Claude JOSEPH, M. Frantz THODIARD, M. Alain ALFRED, M. Joseph BALTIDE, Mme Valérie ERIN-SALLER, M. Alex CYPRIA, Mme Anne-Marie KAMATCHY, Mme Patricia ROSELMAC, M. Yvon PACQUIT, Mme Elisabeth LANDI, M. Charles-Henri MICHAUX, Mme Claude FORMONT, M. Michel BRANCHI, Mme Marie-Line LESDEMA ; **VILLE DU LAMENTIN**: M. Pierre SAMOT, M. Louis CADIGNAN, M. Alex BRIGHTON, M. David ZOBDA, Mme Judith LABORIEUX, Mme Christina JOSEPH-MONROSE, Mme Marie-Ange BIZON, M. Daniel MARIE-SAINTE ; **VILLE DE SCHOELCHER** : M. Gérard CHAUVET, Mme Arlette BRAVO-PRUDENT, Mme Marie-Claude RAQUIL.

**ABSENTS EXCUSES :**

**VILLE DE FORT-DE-FRANCE**: Mme Eliane CHALONO, M. Antoine VEDERINE, Mme Brunette BELFAN, M. Francis CAROLE, Madame Monique PAMPHILE, Mme Annie CHANDEY, M. Emile GRACIEN, Mme Catherine CONCONNE, M. Miguel LAVENTURE, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON; **VILLE DU LAMENTIN** : Mme Claudie VETRO, M. Miguel MARIE-LUCE, M. Eugénie ZOBDA, Mme Claire TUNORFE, M. Justin LERIGAB, M. Fred SAMOT ; **VILLE DE SCHOELCHER** : Monsieur Luc CLEMENTE, M. Emile GONIER, M. Patrick FLERIAG, Mme Marie GARON ;



**PROCURATIONS :**

**VILLE DU VILLE DU LAMENTIN:** M. Claude MARLIN donne procuration à M. Daniel MARIE-SAINTE.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION des membres de l'Administration communautaire.

Monsieur Louis CADIGNAN est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

**DECISION MODIFICATIVE (DM) N°1/2016 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA  
CACEM**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-1 à 5211-11,
- Vu la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale,
- Vu l'arrêté préfectoral n°003197 en date du 27 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2013303-0008 en date du 30 octobre 2013 portant Composition du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique ;
- Vu la délibération N°05-64//2014 du 11 avril 2014 portant Approbation du Procès verbal d'Installation du Conseil communautaire de la CACEM – Election du Président et des Vice-Présidents ;
- Considérant le rapport du Président,

**« Exposé**

**Cette Décision Modificative prévoit une diminution de la Section de Fonctionnement, aussi bien en recettes qu'en dépenses de 509 722 euros.**

*Compte tenu des notifications fiscales reçues les Recettes de Fonctionnement sont impactées comme suit :*

- **Le chapitre 73 (impôts et taxes) enregistre une diminution de 1 093 218 euros.**
- **Le chapitre 74 (dotations et participations) intègre une augmentation de 560 161 euros.**
- **Le chapitre d'ordre 042 prévoit une augmentation de 23 335 euros afin de régulariser les écritures de dotations aux amortissements.**

**Les dépenses de fonctionnement ont donc été revues à la baisse en veillant au respect des engagements juridiques contractés par la CACEM.**

*Les principales modifications sont les suivantes :*

- **Les dépenses prévues au chapitre 011 sont diminuées de 621 722 euros.**



- *Au chapitre 65, des crédits supplémentaires sont prévus à hauteur de 314 540 euros, afin d'abonder la subvention d'équilibre versée au budget annexe Transport.*
- *Au chapitre 66, les charges financières sont ajustées à hauteur de 222 000 euros.*
- *Les charges exceptionnelles comptabilisées au chapitre 67 sont diminuées de 424 540 euros.*

*Cette Décision Modificative prévoit une augmentation de la section d'investissement, aussi bien en recettes qu'en dépenses de 364 900€.*

*Les dépenses d'investissement enregistrent des virements de crédits entre chapitres afin de couvrir une augmentation de 233 000 euros des crédits alloués au remboursement du capital.*

*Les modifications prévues sont les suivantes :*

- *Au chapitre 21 (immobilisations corporelles), une diminution de 100 000 euros.*
- *Au chapitre 23 (travaux en cours), une diminution de 133 000 euros.*
- *Une diminution de 273 335 euros des crédits alloués pour la réalisation de l'ouvrage d'art de Calebassier.*

*Au chapitre 040, des écritures de dotations aux amortissements nécessitent une augmentation de crédits de 23 335 euros.*

*Au chapitre 13, dans le cadre d'écritures de régularisation, des mandats seront passés à hauteur 364 900€ en dépenses d'investissement, puis prévus pour le même montant en recettes d'investissement.*

*Les Recettes d'investissement n'enregistrent que l'augmentation précédemment évoquée, soit 364 900€.*

*Ces modifications sont présentées dans leur détail dans les documents annexés.*

*Avis de la Commission finances et du Bureau communautaire*

*Les membres de la Commission Finances, réunis le mercredi 11 mai 2016, et ceux du Bureau communautaire, réunis le 25 mai 2016, ont émis un avis favorable.*

**Proposition**

***Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur la Décision Modificative n° 1 du budget principal de la CACEM.»***



**Après délibération, DECIDE,**

D'approuver la Décision Modificative N°1/2016 du Budget principal de la CACEM, telle que détaillée ci-après :



**Pour extrait certifié conforme,  
Fort-de-France, le 27 JUIN 2016**

**Le Président,**

**Athanase JEANNE-ROSE**

**AFFICHÉ LE**

**30 JUIN 2016**

